ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Festivals du printemps et de l'été 2021

Question écrite n° 36494

Texte de la question

M. Maxime Minot appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur la tenue des festivals pour l'été 2021. Mme la ministre a souhaité se montrer rassurante en affirmant que « l'hypothèse d'un été sans festival est exclue ». Néanmoins, en conséquence directe de la crise sanitaire et parce qu'ils doivent faire face à un futur incertain sur le plan culturel, les festivals prévus pour le printemps et l'été 2021 s'annulent peu à peu, alors même que les organisateurs ont mis tout en œuvre pour se réinventer dans le respect des gestes barrières et d'un protocole sanitaire strict. Ils craignent une numérisation à outrance de la culture et déplorent le manque total de perspectives d'avenir qui perturbe leur organisation et la préparation de leurs évènements et qui empêche toute communication. Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin de rendre possible la tenue d'un maximum de festivals pour le printemps et l'été 2021, et ce qu'elle compte faire pour compenser les annulations d'un certain nombre d'évènements déjà annoncés.

Texte de la réponse

L'ensemble du secteur des festivals a été durement touché par la crise sanitaire et par les mesures de précaution devant être mises en œuvre en termes de santé publique, tant pour les artistes et les organisateurs de ces manifestations que pour leurs publics. Conscient de l'importance de ces événements dans la vie artistique, économique, culturelle et sociale des Français, le ministère de la culture prend toutes les mesures possibles pour maintenir la tenue des festivals en 2021 et encourage la capacité des acteurs culturels à inventer de nouvelles formes de manifestations. Pour répondre à l'urgence dans laquelle se trouvent les organisateurs de festivals qui doivent, dès aujourd'hui, bénéficier de la visibilité pour décider de la tenue et du format de leur édition 2021, même si la pandémie de la Covid-19 continuera à faire peser des incertitudes, le ministère de la culture a initié une concertation, dès janvier 2021, avec les organisateurs et représentants de festivals. De premières annonces gouvernementales sont intervenues le 19 février dernier pour donner un premier cadre aux organisateurs de festivals sur les conditions dans lesquelles pourraient se tenir leurs manifestations. Celles-ci donnent la possibilité d'organiser des manifestations assises, en plein air ou en salle, dans la limite d'une jauge de 5 000 personnes, avec distanciation, sur un même site. Ces mesures permettent aux festivals d'envisager, dès maintenant, leurs modalités d'organisation pour 2021. Elles feront l'objet d'ajustement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Ce cadre sera rapidement précisé sous la forme de protocoles sanitaires spécifiques en concertation avec les professionnels et soumis à la validation du centre de crise sanitaire et du centre interministériel de crise. Des points d'étape réguliers auront lieu avec les professionnels, afin de l'adapter à l'évolution de la situation sanitaire. Si celle-ci se dégradait, les jauges et les protocoles devraient être adaptés en conséquence. Si, à l'inverse, la situation sanitaire s'améliorait, il pourrait être envisageable d'augmenter la jauge au-delà de 5 000 personnes, voire d'autoriser les configurations debout. Pour faire face aux difficultés financières induites par la crise sanitaire et les adaptations nécessaires, le ministère de la culture a annoncé concomitamment la mise en place d'aides financières en faveur des festivals, comme cela avait déjà été le cas en 2020. Un fonds doté d'un montant de 30 M€ a été confirmé poursuivant deux enjeux : éviter la disparition de festivals et les inciter à adapter leur format pour permettre une saison festivalière en 2021. Ainsi, pour les

festivals qui seraient contraints d'annuler dès maintenant, l'État poursuivra leur accompagnement au titre des mesures transversales. Pour les festivals qui adapteront leur événement, des aides sectorielles dédiées seront prévues sous la forme d'un mécanisme de compensation des pertes d'exploitation. Enfin, dans l'hypothèse d'une dégradation de la situation sanitaire qui entrainerait une annulation de la manifestation, un mécanisme d'indemnisation sera prévu. Ces deux dernières mesures seront financées par le fonds de 30 M€ qui concernera l'ensemble des festivals de toutes disciplines. Cet accompagnement sera mis en œuvre à la fois par le Centre national de la musique et par les directions régionales des affaires culturelles. Par ailleurs, un fonds de 15 M€ pour financer des captations, toutes esthétiques confondues, sera également mis en place. Il ne s'agit pas de « numériser » la culture mais d'accompagner des formats alternatifs permettant la rencontre entre des artistes et un public. Il est enfin à noter qu'une grande concertation concernant l'avenir des festivals a été lancée lors des États généraux des festivals en octobre 2020 à Avignon, associant les services du ministère de la culture, les professionnels et les collectivités. Ce travail se poursuit et donnera lieu, au printemps prochain, à un nouvel événement qui permettra de dessiner les lignes de force d'une politique co-construite en faveur du soutien et de l'accompagnement des festivals. Attentif à l'ensemble de la vie culturelle des territoires et à l'avenir des artistes, le ministère de la culture mettra tout en œuvre pour pouvoir informer, conseiller et accompagner l'ensemble de ce secteur.

Données clés

Auteur : M. Maxime Minot
Circonscription : Oise (7e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36494
Rubrique : Arts et spectacles
Ministère interrogé : Culture
Ministère attributaire : Culture

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 février 2021, page 1580
Réponse publiée au JO le : 16 mars 2021, page 2333